



INFO printemps

Lamonzie Saint Martin



Le mot du Maire

Mes chères administrées, mes chers administrés,

Nous venons vous présenter l'information communale de ce printemps où vous pourrez une nouvelle fois lire les dernières réalisations et les informations utiles à la vie de notre commune.

Je tiens à remercier les lamonziens et lamonziennes pour leur participation aux réunions de quartiers ainsi que la qualité des échanges lors de ces rencontres. Elles furent riches d'enseignement.

J'en profite pour saluer et remercier nos élus : Bruno Noréve, Marie Thérèse Colorado et mon premier adjoint Jean Claude Degauge pour leurs explications concernant la gestion des déchets, la fiscalité et le Plan Communal de Sauvegarde.

Je tiens également à saluer les participants de la nouvelle commission extra communale pour la transition écologique et environnementale qui œuvrent déjà à proposer des projets pour la commune et des solutions pour protéger notre environnement.

Je finis en remerciant notre nouveau correspondant Sud-Ouest Monsieur Daniel Lachapelle !

Je vous souhaite une bonne lecture.

Votre maire passionné,
Thierry AUROY-PEYTOU.

Correspondant Sud-Ouest

M. Daniel LACHAPELLE est désormais notre correspondant local de Presse.

Vous pouvez le contacter par mail :

daniel.lachapelle.sudouest@gmail.com

Budget Participatif Communal 2022 suite

Sur les deux projets élus au BPC 2022, celui concernant l'implantation des tables de pique-nique a été mené à son terme après différents soucis de livraison du matériel, dus aux différents épisodes de la COVID. Pour résumer ce projet, deux tables sont installées au terrain de pétanque du Monteil, une table à l'église de Saint Sylvain, et deux à la cale Saint Martin.



Pour le second projet « Les ruches », les supports de ruches seront installés courant avril. Les ruches seront peintes par les élèves de l'école de Lamonzie, ensuite, elles seront essaimées chez l'apiculteur début mai, et définitivement en place courant mai. Pour des raisons budgétaires et d'accomplissement des projets 2022, le prochain BPC est reporté à 2024.



COLLECTE DE BOUCHONS

Une première collecte a été remise à l'association « Les BERGOBOUCH » le 30 mars.

Merci à tous !

L'opération continue avec l'aide des enfants du CMJ et l'école.

Pour rappel, le recyclage de ces bouchons permet de soutenir financièrement l'institut Bergonié dans la lutte contre le cancer.



Avril 2023

Dans ce numéro :

Mot du Maire	1
Collecte déchets	2
Environnement	3
Infos pratiques	4

Votre Mairie

Ouverte
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Fermée le mercredi
après-midi

Tél : 05.53.24.07.15

mairie@lamonzie-saint-
martin.fr

Site internet
www.lamonzie-saint-
martin.fr



SMD3 Collecte des déchets

Comme vous le savez, en **janvier 2025**, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prise sur vos impôts fonciers sera remplacée par une redevance incitative qui tiendra compte du volume réel produit par chaque ménage. C'est le SMD3 et les élus départementaux qui ont fait ce choix, imposé par différentes lois de transition énergétique.

La collecte des déchets est désormais une compétence du SMD3 à qui la CAB a transféré ses pouvoirs en la matière. Au delà de la collecte, le transfert et l'enfouissement sont de la compétence du SMD3. Le **SMD3 est votre seul interlocuteur** concernant les déchets, un service usagers y est dédié.

Afin d'éviter de payer cher ce service, il est essentiel de trier au maximum nos déchets afin de réduire au maximum la part de déchets non valorisables (les seuls qui sont soumis à la redevance) . L'objectif actuel est de réduire de 50 % cette part d'ici 2025. L'état nous y incite fortement, il utilise un levier financier puisqu'il applique une taxe à la tonne de déchets enfouis, et cette taxe, qui a déjà augmenté, atteindra plus de 65€/T en 2025. Cette taxe explique en partie l'augmentation de la TEOM sur vos impôts fonciers.

- **en porte à porte** : chaque bac est équipé d'une puce avec un numéro unique. Lors de la levée du bac d'ordures ménagères (sacs noirs), le camion de collecte lit le numéro de la puce, l'identifie et l'envoie sur la fiche de l'usager.



Deux poubelles (1 pour les ordures ménagères, 1 pour le tri) seront mises en place par le SMD3 d'ici décembre 2023. Cette installation est gratuite, vous n'aurez rien à payer. N'achetez pas de poubelles à ceux qui vous en proposeraient. Le **SMD3** ramasse déjà les déchets, avec deux camions, 1 pour les ordures ménagères et 1 pour le tri. Les jours de passage n'ont pas changé, mais sont susceptibles d'évoluer dans le futur, c'est le **SMD3** qui décide .

Grille tarifaire pour l'année 2023

Cette grille concerne ceux qui sont passés à la redevance incitative. Pour la commune, le passage à cette redevance sera fait à compter du 1 janvier 2025. D'ici là, vous continuez avec le système actuel.

Il est probable que cette grille va évoluer d'ici 2025, car elle est votée par le **SMD3** tous les ans en fonction des dépenses et recettes.

Bruno NOREVE,
Conseiller municipal



COLLECTE EN PORTE À PORTE								
Part fixe	Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et +
	Taille standard du bac en litres *	120	120	120	120	120	120	120
	Nombre de levées forfaitaires / an	8	13	17	20	22	24	26
	Nombre de passages en déchèterie / an	26	26	26	26	26	26	26
	Abonnement annuel**	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €
	Forfait annuel de levées***	150,9€	221,4€	277,7€	320€	348,2€	376,4€	404,6€
	Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées)	259,9€	330,4€	386,7€	429€	457,2€	485,4€	513,6€
Part variable	Prix de la levée supplémentaire pour un bac de 120 L*	10,44 €						
	Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie à partir du 27 ^{ème} passage	10 €						

* Les ménages collectés en porte à porte peuvent accéder aux bornes d'apport volontaire avec le badge qui leur a été remis pour accéder également en déchèterie. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif des ouvertures supplémentaires applicables aux ménages collectés en point d'apport volontaire. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait de levées.
** L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.
*** Le forfait et la part variable prennent uniquement en compte la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

Ne sortez
votre bac
que lorsqu'il
est plein !

CADENCEMENT :

- Inscription sur le site SMD3 pour créer un compte et avoir la carte (900 foyers actuellement ont déjà fait la démarche)
- Entre septembre et décembre 2023, mise en place des bacs pucés par le SMD3, ce dernier enverra un courrier explicatif à chaque foyer au préalable .

Pour les déchets ? UN SEUL INTERLOCUTEUR : LE SMD3

Numéro non surtaxé : 09.71.00.84.24 du Lundi au Vendredi 8H30-17H30 et Samedi 9H-12H30 , courriel : service.usagers@smd3.fr

Créez votre compte SMD3 sur www.smd3.fr ou par téléphone , lors de la réception de la facture de 2024 qui n'est pas à payer, contactez les pour faire rectifier toutes les erreurs que vous pourriez constater.

Commission extra-municipale

Suite à un appel à candidatures pour la formation d'une commission extra communale « Transition écologique et environnementale » il a été déposé 15 bulletins d'inscription dans l'urne prévue à cet effet, à la mairie.

Le 04 février, le tirage au sort a eu lieu, en public, à la salle des associations de l'espace culturel « Kathia Valette » au Monteil.

Il a été tiré au sort 7 citoyen-nes de Lamonzie Saint Martin. Cette commission se compose également de 7 élu-es,

La présentation de la commission au conseil municipal s'est déroulée le 07 février 2023.

Une première réunion a eu lieu le 03 mars pour établir une liste de sujets de réflexion :

- Gestion de l'eau, gestion des déchets, actions collectives de nettoyage, jardin partagé communal, ateliers divers (produits ménagers, panneaux photovoltaïques, WC public, niches à oiseaux, végétalisation, gestion des déplacements doux, accès à la plateforme de traitement des déchets verts.

Lors de la réunion du jeudi 06 avril, les sujets retenus sont :

La gestion de l'eau : acquisition de cuves pour la récupération d'eau sur certains bâtiments communaux. Des démarches sont en cours pour la fourniture de système d'économie d'eau destinés à la population Lamonzienne. Des interventions d'informations et de conseils seront mise en place.

Deux actions collectives de nettoyage sont d'ores et déjà décidées. Une communication sera mise en place le moment opportun. D'autres se succéderont au cours de l'année. La population sera sollicitée dans un esprit de bien commun. Les volontaires peuvent s'inscrire en mairie.

Panneaux photovoltaïques : une communication est en cours de réflexion sur les différents moyens et matériels.

Protection oiseaux, insectes, chauve-souris, hérissons, ... et végétalisation : ces sujets sont regroupés. Des ateliers de fabrication de différents systèmes de protection et de sauvegarde ainsi que leurs installations seront mis en place.

Les autres sujets ne sont pas dénués d'intérêt mais des priorités ont dû être choisies, la commission ne les écarte pas.



Brûlage à l'air libre des déchets verts

Arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001



DÉCHETS VERTS

Depuis le 1er janvier 2022, la municipalité a mis en place un service de ramassage de végétaux.

Ramassage le mardi matin sur inscription, pour plus d'information s'adresser à la mairie (05.53.24.07.15).

Une participation de 7,50 €/m3 est demandée.

Réglementation des bruits de voisinage Arrêté préfectoral n° 24-2016-06-02-005

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que les tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques **ne peuvent être effectués que :**

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



PERMANENCES

Pour vous aider à remplir vos déclarations de revenus

Les mardis de 9h00 à 11h30 :

- le 25 avril,
- le 02 mai,
- le 09 mai et
- le 16 mai.

Vous pouvez vous présenter directement à la salle des fêtes.

A noter dans vos agendas

8 mai	Cérémonie commémorative et inaugurations	16h30, monument aux morts
13 mai	Démonstration des Louvetiers, place des écoles	Les louvetiers
27 mai	Vide grenier semi-nocturne, place des écoles	Comité des fêtes de Lamonzie
3 juin	Repas, préau de l'espace socioculturel Kathia Valette	FLR maquettes
10 juin	Représentation de danse africaine, salle des fêtes	Angloba
10 juin	Tournoi de foot, stade M Boulière	FLR Foot
25 juin	La Lamonzienne, Le Monteil	Cyclo détente
30 juillet	Repas de chasse, halle place des écoles	Chasse
Juillet /	Tous les mercredis, marchés gourmands	Comité des fêtes
Août	Halle, place des écoles	Comité des fêtes

Invitation : Lundi 8 mai à 16h30

*Inauguration du Citystade et de la passerelle. Plantation du mai des élus
Cérémonie commémorative*

Imprimé par nos soins à 1 300 exemplaires.

Directeur de la publication : Thierry Auroy-Peytou, Maire / Rédactrice en chef : Natacha Murat-Gévrin

Rédaction : commission communication